

ADAPTER SES STATUTS AUX EXIGENCES DES FINANCEURS PUBLICS.



ORGANISATEUR : UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES HAUTS-DE-FRANCE

THÈME : CAMPAGNE FDVA, CAMPAGNE FDVA

 Initiation

 Gratuit

 3

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Etre adhérent de l'association organisatrice de la formation

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif d'accompagner les responsables associatifs dans la réécriture et la mise à jour de leurs statuts, en articulation avec les exigences du Tronc Commun d'Agrément (TCA).

Elle permettra d'aborder les principes essentiels de la loi 1901, notamment le fonctionnement démocratique, la transparence financière, l'égal accès aux instances dirigeantes et la non-discrimination.

À travers des exemples concrets, les participants pourront identifier les modifications nécessaires pour adapter leurs statuts à la réalité de leur association, sécuriser leur fonctionnement et faciliter leurs démarches de demande de subventions publiques.

Les participants sont invités à apporter les statuts actuels de leur association afin de bénéficier d'une vérification et de conseils personnalisés sur les éventuelles modifications à apporter.

Une formation pratique pour disposer de statuts clairs, conformes et adaptés aux enjeux actuels de la vie associative.

DATE(S) DE LA FORMATION

29 octobre 2026
18h00

LIEU DE LA FORMATION

Rue des Hironvales
Maison Creilloise des associations
60100 CREIL

POUR S'INSCRIRE

 0623493270
 carloslopes@uracen.org
 <https://formations-benevoles-hautsdefran...>

STRUCTURE FORMATRICE

 Union régionale des associations culturelles et éducatives Hauts-de-France
 Voir la présentation de cette structure

ADAPTER SES STATUTS AUX EXIGENCES DES FINANCEURS PUBLICS.

